La réforme du ministre

Un projet inadmissible !

L'année de fonctionnaire stagiaire

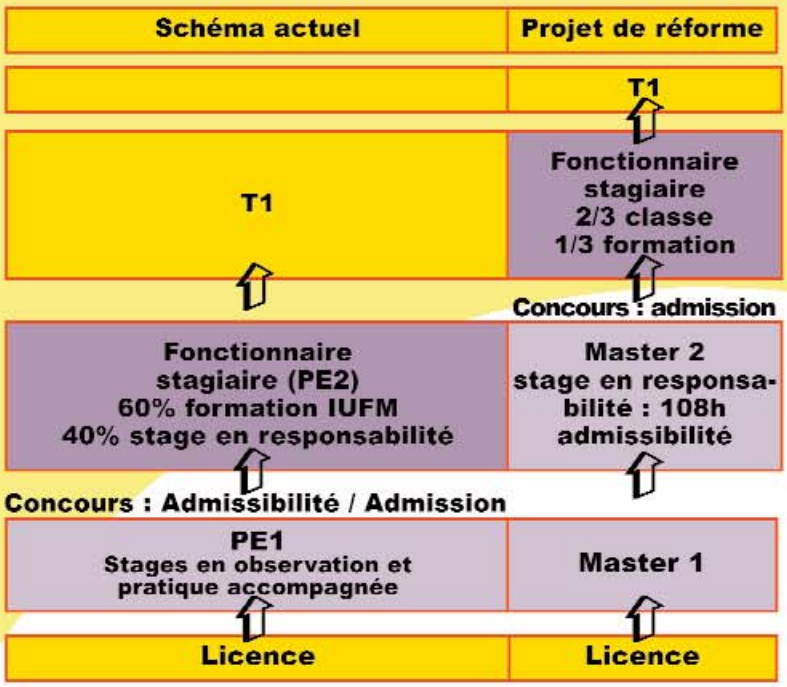

Les lauréats du concours seront à la rentrée suivante en responsabilité d'une classe et bénéficieront d'1/3 de temps de formation professionnelle, contrairement à la situation actuelle où ils sont PE2 à l'IUFM.

Actuellement, rien n'est précisé sur la mise en œuvre de cette formation, ni sur les personnels qui devront l'assurer (IEN, conseillers pédagogiques, PEMF, avec ou sans IUFM.). Elle se déclinerait en compléments de formation disciplinaire et en adaptation à l'emploi avec des modules de maîtrise de la classe, de retour sur les pratiques, de connaissances des autres niveaux d'enseignement... Cette formation s'inscrirait dans une logique de portefeuille de compétences. Il n'y a plus de référence à un jury de validation.

Pour :

- l'abandon de la réforme, le retrait des décrets et l'ouverture de négociations pour obtenir une véritable formation professionnelle de niveau master,
- la mise en place de masters et des épreuves de concours en M1, articulant les dimensions disciplinaire, pédagogique et professionnelle,
- le développement des IUFM et le maintien de l'année de fonctionnaire stagiaire en alternance avec 60% de formation à l'IUFM, et 40% en stage,
- la mise en place de dispositifs permettant à tous les étudiants d'accéder au métier d'enseignant et l'augmentation de postes au concours.